

27 IMMOTERRES SASU
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : 10 Rue De La Melonniere
92500 RUEIL-MALMAISON
994 741 858 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE
UNIQUE DU 05/12/2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le cinq décembre
À quatorze heures,

Madame Tiphaine VALIN

Associée unique de la société 27 IMMOTERRES

A pris les décisions suivantes :

- Constatation d'une erreur matérielle relative à la date de clôture de l'exercice social sur le Kbis,
- Décision de rectifier la date de clôture de l'exercice social pour la conformité avec les statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique après avoir constaté que :

- L'Article 20 des statuts de la société stipule que la date de clôture de l'exercice social est fixée au 30 septembre de chaque année.
- Le Kbis actuel de la société indique par erreur que la date de clôture de l'exercice social est le 31 décembre de chaque année.

L'Associée unique décide de procéder à la rectification de cette erreur matérielle.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique confirme et décide que la date de clôture de l'exercice social de la société 27IMMOTERRES est et demeure fixée au 30 septembre de chaque année, et ce conformément à l'article 20 des statuts actuellement en vigueur.

Le premier exercice social se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2026.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Madame Tiphaine VALIN